

SAS 3E

Maitre d'oeuvre
Entreprise générale du bâtiment



SAS au capital de 500 €
Siège social : 69 avenue de Gourrèges 33370 Yvrac
SIREN : 931824445, RCS de Bordeaux

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 02/04/2025

Le deux Avril deux mille vingt cinq, au 69 avenue de Gourrèges 33370 Yvrac.

Les associés de la société 3E SAS au capital de 500 euros divisé en 100 actions, se sont réunis en assemblée générale extra ordinaire après avoir été régulièrement convoqués par le Président.

Associés présents ayant émergé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire :

🕒 Monsieur Da Silva Edmond préside l'assemblée en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Deganello Jérôme assume les fonctions de directeur technique

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau, qui constatent que les deux associés présents totalisent 100 actions sur les 100 actions composant le capital et ayant le droit de vote. Le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

🕒 avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés le (01/03/2025),

🕒 texte de la résolution soumise aux associés.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification/Réduction/Extension de l'objet social
- Modifications corrélatives des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

1^{ère} résolution :

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social de :

“La société a pour objet en France et à l'étranger :

-La réalisation de tous travaux de construction et de rénovation générale de bâtiments résidentiels et non résidentiels avec le *négoce de tous produits liés à la réalisation de l'objet ci-dessus spécifié* ainsi que de La maîtrise d'ouvrage déléguée, La maîtrise d'oeuvre, l'assistance, le conseil et l'accompagnement dans toutes démarches administratives, juridiques liées aux projets de réhabilitation, réaménagement, rénovation et construction.”

à

“La société a pour objet en France et à l'étranger :

La maîtrise d'ouvrage déléguée, la maîtrise d'œuvre, l'assistance, le conseil et l'accompagnement dans toutes démarches administratives, juridiques liées aux projets de réhabilitation, réaménagement, rénovation et construction.

Ainsi que Études et diagnostics thermiques et énergétiques de tous bâtiments, gestion et maîtrise des coûts énergétiques, conseil et assistance pour toutes énergies, tous matériaux (Eco Matériaux) pour construction et rénovation.”

L'assemblée adopte cette résolution par 2 sur 2.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉSOLUTION

Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

ARTICLE 2- OBJET

La société a pour objet en France et à l'étranger :

La maîtrise d'ouvrage déléguée, la maîtrise d'œuvre, l'assistance, le conseil et l'accompagnement dans toutes démarches administratives, juridiques liées aux projets de réhabilitation, réaménagement, rénovation et construction. Ainsi que Études et diagnostics thermiques et énergétiques de tous bâtiments, gestion et maîtrise des coûts énergétiques, conseil et assistance pour toutes énergies, tous matériaux (Eco Matériaux) pour construction et rénovation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉSOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait à Yvrac le 02/04/2025 en 2 exemplaire originaux



DA SILVA Edmond, président



DEGANELLO Jérôme, directeur technique